



SOVIMO
VOTRE AGENCE DE RÉFÉRENCE



SOVIMO IMMOBILIER, 3 place de la liberté, 16500 CONFOLENS
TEL : 05.45.85.45.65 FAX : 05.45.85.45.63



contact@sovimo.com



www.immobiliersovimo.com

Siret N° 411 678 220 000 38, RC N° 411 678 220, APE 6831 Z, SARL au capital de 8 537 €
CPI 1601 2016 000 004 744
Garantie financière : 120 000 €
GALIAN - 89 rue la boétie - 75008 Paris.
Compte séquestre : Banque Caisse d'Epargne Poitou-Charentes
N° 13335 00401 08000109958 59

HONORAIRES AGENCE LOCATION AU 1 ER AOUT 2018

Ces honoraires sont dues à compter de la réalisation de la prestation (extrait de l'Art. 5-1 de la loi 06.07.1989).

Le plafond portant sur les visites du preneur de constitution de dossier et de rédaction de bail est égal :

- 1) Pour les logements situés en zone très tendue, à 12 euros par mètre carré de surface habitable ;
- 2) Pour les logements situés en zone tendue, à 10 euros par mètre carré de surface habitable ;
- 3) Pour les logements situés en dehors des zones tendues et très tendues, à 8 euros du mètre carré de surface habitable.

LES HONORAIRES TTC, AU TAUX ACTUEL DE LA TVA DE 20,00 %

À LA CHARGE DU LOCATAIRE

- Honoraires de visite, de constitution
du dossier du locataire et de
rédaction du bail :
6% TTC DU LOYER ANNUEL

À LA CHARGE DU BAILLEUR

- Honoraires d'entremise
et de négociation :
0,5% TTC DU LOYER ANNUEL

- Honoraires de visite, de constitution
du dossier du locataire et de
rédaction du bail :
6% TTC DU LOYER ANNUEL



**POUR
INFORMATION**

Si réalisés par l'agence, les honoraires d'état des lieux d'entrée sont de : **3€/m2 à partager** entre le locataire et le propriétaire
Les honoraires d'état des lieux de sortie sont de : **3€/m2 charge propriétaire uniquement.**